

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Date de la Convocation : 23 septembre 2022

Heure de la séance : 19 h 00

Président de séance : Guillaume LEPERS (Président)

Secrétaire de séance : Estelle HENAULT-BLINEAU

Présents : BARTHEROTTE Corine, BERNOU Pierre, BERTOMEU Serge, BLAZEJCZYK Maëlle, BORDERIE Jacques, BRUYERE Michel, CABAS Jean-Paul, CHAROLLAIS Gilles, CLERC Xavier, DA SILVA Cédric, DAVELU-CHAVIN Anne-Marie, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, DOMINIQUE Jean-Max, DULAURIER Jean-Jacques, GILLET Christian, GRENIER Marie-Laure (à partir de la délibération n°116), GROSJEAN Gilles, GUEUDIN Freddy, HENAULT-BLINEAU Estelle, HOUSSIN Gilles, HUC Serge, LAFAYE-LAMBERT Christiane, LAFOSSE Jean-Marie, LALANNE Didier, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, MARS Xavier, MATAHLOU Laurence, MESSAOUDI-LOUBET Malika, MOURGUES Pascal, NICODEMO Héléna, PEREUIL Jean-Paul, PLANTE Bertrand, PUDAL Pierre-Jean, REDON Jean, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, SEUVES Jean-Pierre, SUPPI Patricia, TALOU Léopold, VAQUIER Béatrice, VENTADOUX Yvon, VIEIRIA Maria de Lurdes

Etaient représentés : Mme BOTTEGA Josiane par M. SEUVES Jean-Pierre, M. BOUYSSONNIE Thomas par Mme BLAZEJCZYK Maëlle, Mme CHARBONNIER Angélique par M. BOREDRIE Jacques, M. FORGET André par M. PUDAL Pierre-Jean, M. FRIEDRICHS Cyril par M. REDON Jean, M. LADRECH Frédéric par M. VENTADOUX Yvon, Mme PRELLON Christelle par M. LEPERS Guillaume, M. ROUSSEAU Christian par Mme MATHALOU Laurence, M. VICTOR Guy par M. LAFOSSE Jean-Marie, M. ZIANI Samir par M. CLERC Xavier

Etaient absents excusés : MM. et MMES AJON Bernard, BRUNET André, DELESTRE Christel, GRENIER Marie-Laure (pour la délibération n°115), HUERGA Jean-Pierre, MONBOUCHET Brigitte, PERIQUET Laurent

Présents : 44/ 45 à partir de la délibération n°116

Représentés : 10

Absents : 7/6 à partir de la délibération n°116

Délibération n°115 /2022

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023 AVEC L'AGROCAMPUS 47

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité

- 1°) **D'approuver** les termes de la convention jointe au présent rapport ;
- 2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer cette convention ;
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires au versement de la participation financière sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.

Délibération n°116 /2022

DISPOSITIF D'EXONERATIONS FISCALES APPLICABLE AUX ZONES DE REVITALISATION DES CENTRES-VILLES (ZRCV) ET AUX ZONES DE REVITALISATION EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°126 DU 30 SEPTEMBRE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1 °) **De modifier** la délibération n°126 du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2021 en portant le taux d'exonération à **30 %** sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et sur la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- 2°) **De préciser** que les autres mesures adoptées inhérent au dispositif d'exonérations fiscales prévu par les articles 100 et 111 de la Loi de Finances 2020 demeurent applicables sur tout le territoire du Grand Villeneuveois.
- 3°) **De dire** que cette exonération prendra effet le 1^{er} janvier 2023, conformément à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts.

Délibération n°117 /2022

ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COMITE DE SUIVI ET D'INSTRUCTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** la participation financière prévisionnelle de la CAGV pour un montant total de 100 000 € HT au titre des aides individuelles sur la période 2023-2025,

- 2°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets des exercices 2023 et suivants,
- 3°) **De désigner** les membres du comité de suivi et d'instruction du futur dispositif ACP tel que proposé ci-dessus soit : Madame VAQUIER en qualité de titulaire et Monsieur PUDAL de suppléant.
- 4°) **D'autoriser** en parallèle, la CAGV a travaillé sur un régime d'aide à la création d'entreprise à destination des commerces pour un montant total prévisionnel de 100 000 € sur la période 2023-2025.

Délibération n°118 /2022

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CAMPING LOT ET BASTIDES : ÉLECTION DES MEMBRES ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°77 DU 16 JUIN 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **De créer** une Commission de Concession de Service Public pour l'exploitation du camping Lot et Bastides,
- 2°) **De désigner** Guillaume LEPERS en qualité de Président de la commission,
- 3°) **De désigner** les membres titulaires et suppléants suivants :

Pour l'élection des titulaires, je vous propose la liste suivante :

1. Jacques BORDERIE
2. Anne DELLIAUX
3. Bertrand PLANTE
4. Marie-Laure GRENIER
5. Cédric DA-SILVA

Pour l'élection des suppléants, je vous propose la liste suivante :

1. Christian GILLET
2. Jean REDON
3. Serge BERTOMEU
4. Estelle HENAULT-BLINEAU
5. Christiane LAFAYE-LAMBERT

- 4°) **De modifier** la délibération n°77 en :

- rétablissant la durée à 15 ans maximum (offre ferme), conformément à l'avis émis. De ce fait, la valeur estimée du contrat serait portée à 6 750 000 € ;

- proposant d'inclure dans la consultation une option sur la durée de 10 ans (valeur estimée du contrat : 4 500 000 €) comme proposé lors de la Commission consultative des Services Publics Locaux.

Les autres éléments de la délibération demeurent inchangés.

Délibération n°119 /2022

RECRUTEMENT DE VACATAIRES SUR LE CAMPUS CONNECTÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** ce dispositif de recours à des enseignants vacataires et d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à recruter des vacataires pour le campus connecté ;
- 2°) **D'approuver** la fixation des tarifs pour le recrutement de vacataires tel que le précise le tableau ci-dessus ;
- 3°) **De fixer** à 100 heures le volant maximum prévisionnel des interventions pouvant être effectué au cours d'une année civile ;
- 4°) **De dire** que les crédits nécessaires à cette action sont inscrits au Budget de l'exercice 2022 et suivants.

Délibération n°120 /2022

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CASTELLA POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE COMMUNALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **D'attribuer** à la commune de Castella un fonds de concours destiné à la rénovation de l'école du village
- 2°) **De fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 14 000,00 €
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Délibération n°121 /2022

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE STE-COLOMBE DE VILLENEUVE POUR LA CREATION D'UN PARC DE JEUX POUR ENFANTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **D'attribuer** à la commune de Ste-Colombe de Villeneuve un fonds de concours destiné à la création d'un parc des jeux pour les enfants,
- 2°) **De fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 12 464,00 €
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Délibération n°122 /2022

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE ST-ETIENNE DE FOUGERES POUR LA
CREATION D'UN COLOMBARIUM AU CIMETIERE COMMUNAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **D'attribuer** à la commune de St-Etienne de Fougères un fonds de concours pour la création d'un columbarium au cimetière communal
- 2°) **De fixer** le montant de ce fonds de concours à la somme de 1 127.00 €
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Délibération n°123 /2022

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA SOCIETE DE PRODUCTION CINEMA QUARTETT POUR
LA REALISATION D'UN COURT METRAGE « MON PERE » A STE-LIVRADE-SUR-LOT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **D'attribuer** à la SAS QUARTETT PRODUCTION une aide financière destinée au financement du projet culturel « Court métrage »
- 2°) **De fixer** le montant de cette aide à la somme de 6 000 €
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Délibération n°124/2022

ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LA REALISATION DE SA PREMIERE MANIFESTATION CULTURELLE « LES FEERIES DU 15 AOUT »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

- 1°) **D'attribuer** à la commune de Villeneuve-sur-lot une aide financière destinée au financement du projet culturel « Les fêtes du 15 Août »
- 2°) **De fixer** le montant de cette aide à la somme de 8 251,40 €
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Délibération n°125 /2022

CONVENTION DE REALISATION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE POUR L'OPERATION DE REQUALIFICATION DES ILOTS DIJON ET GOUGET A VILLENEUVE-SUR-LOT DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** la convention de réalisation pour la requalification des ilots Dijon et Gouget entre la CAGV et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.
- 2°) **D'approuver** le règlement d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine.
- 3°) **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer ces deux documents et tous les documents s'y rapportant.
- 4°) **De créer** un comité de pilotage composé :
 - De M. LEPERS Guillaume, Président de la CAGV et Maire de Villeneuve-sur-Lot,
 - Du Directeur Général de l'EPFNA ou son représentant,
 - De M. REGNIER Gérard Vice-Président en charge de l'Administration Générale,
 - De M. CHAROLLAIS, Vice-Président en charge de l'Aménagement de l'Espace Communautaire,
 - Du Directeur de la SEM 47 (titulaire de la concession d'aménagement).

Délibération n°126 /2022

DESIGNATION DE L'AMENAGEUR CONCESSIONNAIRE CHARGE DE LA REALISATION DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE REQUALIFICATION DES ILOTS DIJON ET GOUGET EN CENTRE VILLE DE VILLENEUVE SUR LOT, AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS A SIGNER LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
MM. Guillaume LEPERS et Thomas BOUYSSONNIE n'ont pas pris part au vote
Décide,
Avec 53 voix Pour,

- 1°) **De désigner** la société d'économie mixte (SEM 47) comme concessionnaire d'aménagement de l'opération d'aménagement de requalification des ilots Dijon et Gouget en centre-ville de Villeneuve-sur-Lot.
- 2°) **D'approuver** le contrat de concession d'aménagement pour le projet de requalification des ilots Dijon et Gouget à Villeneuve-sur-Lot. Ce contrat est établi pour une durée de 7 ans.
- 3°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat de concession d'aménagement et ses annexes et tout document afférent à l'exécution de cette délibération.
- 4°) Conformément aux articles R.3125-6 et R.3125-7 du Code de la commande publique, un avis d'attribution sera publié.
- 5°) Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois est chargé de l'exécution de la précédente délibération.

Délibération n°127 /2022

CONVENTION AVEC LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,

Avec 44 voix Pour et 11 Abstentions

*(Abstentions : Mmes et MM. BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, LADRECH Frédéric,
VENTADOUX Yvon, TALOU Léopold, Christiane LAFAYE-LAMBERT, GROSJEAN Gilles,
HUC Serge, LALANE Didier, PEREUIL Jean-Paul, BRUYERE Michel)*

D'autoriser Monsieur le Président de la CAGV ou son représentant à signer la convention, annexée à la présente délibération, avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

Délibération n°128 /2022

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2022 DE LA
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : **D'approuver**, dans le cadre de cet Appel à Projets CTG 2022 et de l'Enveloppe Financière Locale octroyée à la CAGV par la Caisse d'Allocations Familiales de Lot-et-Garonne le versement des subventions suivantes :

- 2 000 € à l'OCCE 47 - Ecole CAYRAS,
- 650 € à l'OCCE 47 - Ecole LAGOURGUETTE,
- 4 000 € à la MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS,
- 4 000 € à l'association Centre de Loisirs PIERRE MANDIS,
- 4 000 € à l'Espace de Vie Sociale HORIZON VERT,
- 4 000 € à l'association TOM ENFANT PHARE,
- 3 800 € à l'association ABRIS,
- 3 200 € à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement N. MANDELA de la Commune de Villeneuve-sur-Lot.

Délibération n°129 /2022

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR L'EXERCICE 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
M . DA SILVA Cédric n'a pas pris part au vote
Décide,
Avec 54 Voix Pour,

de décider d'exonérer, pour l'année 2023, de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les locaux commerciaux suivants :

SCI du Blanchou (AUTO CARAMBOLAGE 47)	« Blanchou »	Allez-et-Cazeneuve
SCI LCDG (EQUIP'AUTO 47)	« Rioms »	Allez-et-Cazeneuve
LIVRADE AUTO 47	« Lasclottes »	Allez-et-Cazeneuve
SCI SCCL (Serge COMIN)	« Las Tres Peyres »	Allez-et-Cazeneuve
SCI DES PLATANES (Lionel BARBES)	« Monplaisir »	Allez-et-Cazeneuve
SCI MAG BIAS (GIFI)	« Capel »	Bias

GIGA (GIFI)	« Ponservat Est »	Bias
SCI DU BORDELAIS (VILLENEUVE AUTOMOBILE)	384, avenue de Bordeaux	Bias
CENTRE COMMERCIAL AUCHAN	« Ponservat »	Bias
BUT	« Broval » 5065, avenue de Bordeaux	Bias
S.A. MEUBLES BERTRAND	« Paren » Route de Bordeaux	Bias
MAISONS DU MONDE	1075, avenue de Bordeaux	Bias
LIDL	Ponservat –D 911	Bias
SCI MIREILLE (Jacques ACOSTA)	ZA du Mayne	Casseneuil
SYST'AM	ZAE de Campagnac Route de Casseneuil	Le Lédât
CI 47 BENNES DELORME	Z.I. de Campagnac	Le Lédât
SCI GRAPHIS (PUBLITISS)	Z.I. de Campagnac	Le Lédât
M. Guy BERNARD-PEYRAT	« Las Nauzettes » Campagnac	Le Lédât
GROUPE LGA	« Lacombe »	Le Lédât
SCI LA SIEUTAT (3 M C)	Z.I. de Campagnac	Le Lédât
HEBRAS GARCIA	Bourgade haute	Pujols
INTERCARO (SA BMSO)	« Les 3 Mulets »	Pujols
POINT P (SA BMSO)	Rue des Vignes	Pujols
MIROITERIE BALL	« Côte de Laudie»	Pujols
Ets MASSOU	Le Bourg	St-Antoine de Ficalba
SOCIETE DALBY	Bousquet – RN 21	St-Antoine de Ficalba
M. Leny GONZALEZ (ancien local GETTO)	3 impasse André Perrier	Ste-Livrade-sur-Lot
Garage Jérôme GEORGÉ	9035, Route de Villeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
Pépinières Viticoles GENTIÉ	« Guide »	Ste-Livrade-sur-Lot
SAS MULTI LAVAGES	ZI Rossignol	Ste-Livrade-sur-Lot
SA CONRAD	23, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
SA COELHO	« Labrugne » Route du Rogas	Ste-Livrade-sur-Lot
RAYNAL et ROQUELAURE	9, rue des Silos	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI MJP IMMO (MONJALES Matériaux)	« Le Sautoul » Route de Casseneuil	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI SAINT-MARTIN	Impasse André Perrier	Ste-Livrade-sur-Lot
SARL GIUDICELLI (ELECTRONIC-CONFORT)	2, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
Garage MARTY	2 ter, Avenue René Bouchon	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI KIBOU (INTERMARCHÉ)	«Parrou » Route de Villeneuve	Ste-Livrade-sur-Lot
SCI MAG VILLENEUVE (GIFI)	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
CONFORAMA	ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot
SCI LA SALANQUETTE (association EMMAÜS)	Rue M. Filhol ZAC de Parasol	Villeneuve-sur-Lot

SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	621, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9007, Rue Henry Rol-Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	5038, Rue Marcelle Cavallé	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9005, Rue Marcelle Cavallé	Villeneuve-sur-Lot
SAS VILLENEUVE DISTRIBUTION	9018, Rue Marcelle Cavallé	Villeneuve-sur-Lot
SNC LES RIVES DU LOT	9001, Rue Anne Marie Robinet	Villeneuve-sur-Lot
SCI NOUVELLE ZAC (ABSR ROULEAU)	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
CHAUSSON MATERIAUX	ZI de Glady - Cami de Pastourel	Villeneuve-sur-Lot
Sté SAS CARRÉ (GAMM VERT)	Lieu-dit Glady – Route de Bordeaux	Villeneuve-sur-Lot
SCI LAGES IMMOBILIER	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
SARL DA SILVA et Fils	Rue Georges Charpak	Villeneuve-sur-Lot
SAS PANOFRANCE	Rue Ampère	Villeneuve sur Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	9005 rue Henri Barbusse	Villeneuve-sur-Lot
SCI JUAN III (CATARINO)	291 Avenue du Général de Gaulle	Villeneuve-sur-Lot
MM. Jean-Luc et Xavier MARCHI	2, rue Darfeuille	Villeneuve-sur-Lot
LIDL	Avenue de Fumel	Villeneuve-sur-Lot
SCI ICARE (M. Eric VANNIER)	33, rue de Bordeaux	Villeneuve-sur-Lot
SCI VAGA (M. Eric VANNIER)	479, rue Henri Le Chatelier	Villeneuve-sur-Lot
SARL LVE MATERIEL	9088, Rue Henri Le Chatelier	Villeneuve-sur-Lot
SCI IL YOU	1 avenue d'Agén	Villeneuve-sur-Lot
DSR PEINTURE & DECO	12, rue Henri Rol Tanguy	Villeneuve-sur-Lot
SCI DENTILOC	14, rue Louis Süe	Villeneuve-sur-Lot
SCI LODEN	107, avenue Jean-Claude Cayrel	Villeneuve-sur-Lot

Délibération n°130/2022

APPLICATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES SUR LE TERRITOIRE DE LA CAGV SELON LE MODE DE COLLECTE PAP OU PAV

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

1°) **D'appliquer** un taux de TEOM par zone en fonction du mode de collecte :

- Zone 1 - collecte en Porte A Porte (PAP) : Taux 14,35 %.

Les communes concernées **partiellement** par la collecte en porte à porte sont :

ALLEZ-ET-CAZENEUVE, BIAS, CASSENEUIL, LAROQUE-TIMBAUT, LE LEDAT, PUJOLS, SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA, SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE, SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES, SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT.

- Zone 2 - collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) : Taux : 10,26 %.

Les communes concernées **partiellement** par la collecte en point d'apport volontaire sont :

ALLEZ-ET-CAZENEUVE, BIAS, CASSENEUIL, LAROQUE-TIMBAUT, LE LEDAT, PUJOLS, SAINT-ANTOINE-DE-FICALBA, SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE, SAINT-ETIENNE-DE-FOUGERES, SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT, VILLENEUVE-SUR-LOT.

Les communes concernées **totalemment** par la collecte en point d'apport volontaire sont :

CASSIGNAS, CASTELLA, DOLMAYRAC, FONGRAVE, HAUTEFAGE-LA-TOUR, LA CROIX-BLANCHE, MONBALEN, SAINT-ROBERT.

- 2°) **De transmettre** aux services des impôts tout document qui permettra d'appliquer les taux selon ce zonage.

Délibération n°131 /2022

FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

Avec 47 Voix Pour et 8 Abstentions

(Abstentions : MM et Mmes VENTADOUX YVON, LADRECH Frédéric, DA SILVA Cédric, LAFAYE-LAMBERT Christiane, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, HUC Serge et PEREUIL Jean-Paul)

- 1°) **De fixer** les attributions de compensation à verser en 2022 aux communes membres de la CAGV aux montants suivants

Communes	Montant en €
Allez-et-Cazeneuve	6 686
Bias	279 313
Casseneuil	300 087
Fongrave	86 893
Hautefage-la-Tour	60 691
Le Lédats	28 903
Saint-Antoine-de-Ficalba	29 699
Saint-Etienne-de-Fougères	4 099
Sainte-Livrade-sur-Lot	928 312
Villeneuve-sur-Lot	2 573 837

- 2°) **De fixer** les attributions de compensation qui devront être versées en 2022 par les communes membres à la CAGV, aux montants suivants, en **section de fonctionnement** :

Communes - Fonctionnement	Montant en €
Cassignas	2 394
Castella	8 665
Dolmayrac	18 314
La Croix-Blanche	20 496
Laroque Timbaut	23 596
Monbalen	9 051
Pujols	204 955
Sainte-Colombe-de-Villeneuve	11 568
Saint-Robert	4 396

- 3°) **De fixer** les attributions de compensation qui devront être versées en 2022 par les communes membres à la CAGV, aux montants suivants, en **section d'investissement** :

Communes - Investissement	Montant en €
Allez-et-Cazeneuve	705
Bias	18 046
Casseneuil	10 584
Castella	234
Dolmayrac	425
Fongrave	1 353
Hautefage la Tour	3 503
La Croix Blanche	2 585
Laroque Timbaut	5 182
Le Lédat	2 611
Monbalen	44
Pujols	15 627
Saint Antoine de Ficalba	2 843
Sainte Colombe de Villeneuve	297
Saint-Etienne-de-Fougères	2 242
Sainte-Livrade-sur-Lot	14 468
Saint Robert	375
Villeneuve-sur-Lot	94 266

Délibération n°132 /2022

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

D'approuver la décision modificative n° 1 par chapitres.

Délibération n°133 /2022

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ASSAINISSEMENT 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

D'adopter le rapport d'activité du délégataire pour l'année 2021.

Délibération n°134 /2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

1°) **D'adopter** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020,

2°) **De décider** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

3°) **De décider** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,

4°) **De décider** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Délibération n°135 /2022

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT AU SERVICE COMMUN DES MARCHES PUBLICS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

À l'unanimité,

1°) **De donner** une suite favorable à la demande d'adhésion de la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot au service commun des Marchés Publics à compter du 1^{er} octobre 2022,

2°) **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention devant intervenir avec la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot afin de déterminer les modalités de cette adhésion.

- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires au fonctionnement de ce service commun seront inscrits au budget de la CAGV.

Délibération n°136 /2022

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** la modification du tableau des emplois telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- 2°) **De dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales liées aux postes créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants.

Délibération n°137 /2022

MISSION DE CHARGE DE COOPERATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) SUR LE VOLET JEUNESSE ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1°) **D'autoriser** le Président à recruter, à titre d'un activité accessoire, Monsieur Jean-Luc BOUGES, fonctionnaire, Animateur, responsable du service jeunesse de la Commune de Villeneuve-sur-Lot pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2022, afin d'assurer des missions d'expertise et d'appui technique auprès de la CAGV dans le cadre de la coopération de la CTG.
- 2°) Monsieur Jean-Luc BOUGES, percevra une rémunération mensuelle forfaitaire d'un montant de 300€ net,
- 3°) **De dire** que le montant des crédits sera inscrit annuellement au budget

Délibération n°138 /2022

DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS PUBLICS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1) **De prendre** acte de l'organisation du débat obligatoire sur la protection sociale complémentaire
- 2) **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Délibération n°139 /2022

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VILLENEUVOIS A VELO »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1°) **De donner** une suite favorable à la demande de l'association « Villeneuvois à vélo et de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros destinée à financer l'acquisition d'un vélo cargo.
- 2°) **De dire** que les crédits nécessaires au versement de cette aide seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022 pour le plan vélo.

Délibération n°140 /2022

CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS : MODIFICATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Oui l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Décide,
À l'unanimité,

- 1°) **D'approuver** la modification du plan pluriannuel d'investissement proposée ;
- 2°) **D'autoriser** le versement à Trandev Urbain Grand Villeneuvois d'une subvention d'investissement pour un montant de 115 000 euros
- 3°) **De dire** que les crédits nécessaires sont imputés sur le budget transport urbain de l'exercice.
- 4°) **D'autoriser** Monsieur le Président son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Délibération n°141 /2022

ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS AUX COMMUNES DE PUJOLS, SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT ET VILLENEUVE-SUR-LOT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DANS LE CADRE DU PLAN VELO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

Décide,

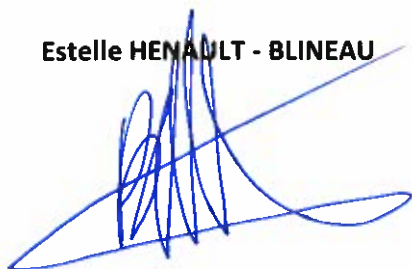
À l'unanimité,

- 1°) **D'attribuer** un fond de concours à la commune de Pujols et de fixer son montant à 15 000 euros.
- 2°) **D'attribuer** un fond de concours à la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot et de fixer son montant à 30 825 euros.
- 3°) **D'attribuer** un fond de concours à la commune de Villeneuve-sur-Lot et de fixer son montant à 20 333 euros.
- 4°) **D'autoriser** le Président ou son représentant légal à signer tous documents ou pièces administratives nécessaires à cet effet.
- 5°) **De dire** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Télétransmis le 6/10/2022

La Secrétaire de séance

Estelle HENAULT - BLINEAU



Le Président

Guillaume LEPERS



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.